

# Les Sahraouis

## Un peuple sans territoire

**Sophie Caratini**  
Anthropologue

On appelle « peuple Sahraoui » une population d'origine nomade dont les terrains de parcours traditionnels étaient principalement situés dans ce qu'il est convenu de nommer le Sahara occidental. Le Sahara occidental est cette portion de désert, dont les limites résultent du partage de l'Afrique de l'Ouest entre Français et Espagnols (Conférence de Berlin 1885), sise entre le Maroc et la Mauritanie le long du rivage de l'Atlantique (figure 1). L'émergence des « Sahraouis », en tant que peuple revendiquant l'indépendance de ce territoire, qu'ils considèrent comme national, est la conséquence de l'histoire coloniale en même temps que du long processus de décolonisation, toujours inachevé, que cette histoire a généré. Avant même le départ des Espagnols, l'occupation du territoire en 1975 par les armées marocaine et mauritanienne dépossédait en effet pour la seconde fois les Sahraouis de leur terre, une dépossession qu'ils ne cessent depuis lors de combattre et de dénoncer, tant à l'intérieur par la résistance passive et/ou active (des manifestations sévèrement réprimées par les forces d'occupation), qu'à l'extérieur, par la guerre menée jusqu'en 1991, puis par la négociation. La Mauritanie s'étant retirée du conflit en 1979, le seul adversaire des Sahraouis est désormais le Maroc qui occupe la plus grande partie du pays à l'aide d'un ouvrage militaire défensif extrêmement sophistiqué, érigé du nord vers le sud sur plus de mille kilomètres.

La République arabe sahraouie démocratique (RASD), créée en exil le 27 février 1976 au moment du retrait de l'Espagne, a pris en charge l'organisation de camps de réfugiés disséminés au sud de

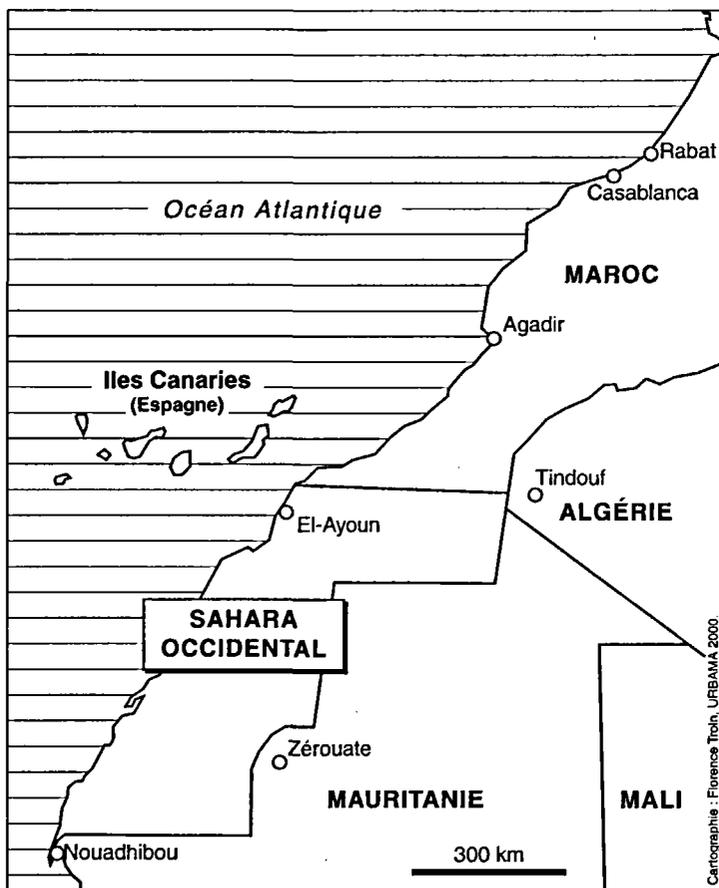


Figure 1  
Le Sahara occidental.

l'oasis algérienne de Tindouf, sur un territoire stérile de quelques centaines de kilomètres carrés. 165 000 personnes (chiffres du HCR), pour la plupart femmes, enfants et vieillards, sont réparties entre quatre centres de sédentarisation distants de 20 à 140 km, tandis que les hommes, presque tous enrôlés dans l'armée de libération (à l'exception des membres du gouvernement et de quelques fonctionnaires), vivent le plus souvent dans les cantonnements

militaires des zones dites « libérées », soit entre la ligne de défense marocaine et la frontière.

Le gouvernement de la RASD – présidence, ministères et services administratifs divers – est installé près d'un important point d'eau, dans des constructions en dur disséminées pour des raisons de sécurité, chaque groupe de bâtiments étant situé à environ 1 km de l'autre. Ce lieu, Rabouni, relais entre le pouvoir algérien et les réfugiés, est donc le centre politique et économique de l'espace des camps (figure 2). C'est par lui que passent les aides alimentaires, le matériel civil et militaire, les ONG et autres associations caritatives, les journalistes, tous les étrangers amis, ainsi que toutes les informations et directives politiques.

Dix ans après la soutenance de ma thèse sur les Rgaybat, principale « tribu » du Sahara occidental, il m'a été possible, au cours de deux missions effectuées en 1995 et 1997 dans les camps de réfugiés sahraouis, de visiter la plupart des installations et de résider plusieurs semaines dans les familles. À partir des données recueillies lors de cette première approche du terrain, je présenterai tout d'abord les grandes lignes de la situation politique, puis quelques éléments de l'organisation spatiale des camps et de la vie sociale des populations réfugiées. J'évoquerai en dernier lieu le processus paradoxal de la construction identitaire du peuple sahraoui tels qu'il apparaît dans les rapports entre les sexes et les générations.

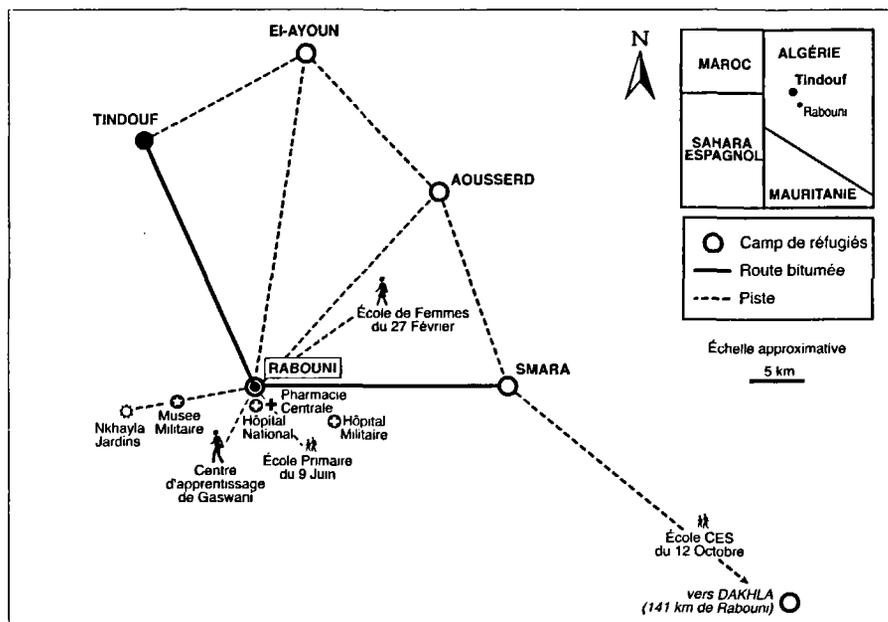
## Le territoire national, un enjeu politique

Au Sahara occidental comme dans l'ensemble des pays africains, le découpage colonial est à l'origine d'une revendication nationaliste qui réunit dans un même objectif et dans un même destin une population aux contours flous. Ce flou, pour une part, est à la fois la cause et le prétexte d'un enlisement du processus de décolonisation qui semble ne jamais vouloir aboutir. Le Sahara occidental est,

après le Timor, une des dernières portions de l'empire colonial qui n'ait pas encore trouvé d'issue, ni dans l'indépendance, ni dans l'intégration à l'un des pays voisins. Statutairement, il a été reconnu par les instances internationales comme « en voie de décolonisation », mais le Maroc, qui tente de faire passer l'annexion aux pertes et profits de l'histoire, y a entrepris une politique de colonisation à l'israélienne, envoyant de nombreux civils résider sur place et investissant un budget important pour construire, dans les principales villes et en particulier dans la capitale El-Ayoune, une infrastructure moderne (habitations, stade, hôpital, routes, écoles, etc.).

Si la présence de l'ONU sur le terrain a permis, à quelques exceptions près, que soit respecté le cessez-le-feu de 1991, le plan de paix difficilement élaboré s'enlise au niveau politique depuis maintenant neuf ans. Essentiellement causé par les manœuvres d'obstruction marocaines, cet enlisement est également permis par le flou dont il a été question plus haut et qui rend difficile la délimitation du peuple sahraoui et donc de l'identification du corps électoral appelé à se prononcer lors du référendum d'autodétermination prévu par les accords de Houston (1997). Cet écueil résulte pour une part de l'histoire de la région, et pour une seconde part de sa géographie.

Avant la colonisation, le territoire sahraoui, comme l'ensemble du monde maure, n'a jamais été soumis à aucun pouvoir central. La cour de La Haye a d'ailleurs reconnu après enquête l'inexistence de liens juridiques de souveraineté territoriale entre le Maroc, la Mauritanie et le Sahara occidental, tout en constatant que ces régions n'étaient pas pour autant *terra nullius*. C'est dire que ni les empires du sud du Sahara, ni les royaumes septentrionaux du Maghreb n'avaient pu étendre leur pouvoir sur les steppes sahariennes dont les habitants avaient leur propre système de contrôle territorial, même si certains groupes ont pu, à certaines époques, établir des liens d'allégeance – essentiellement religieux – avec le sultan (qu'on disait – et qu'on dit toujours : « commandeur des croyants »). On ne saurait oublier que le Maroc doit... à l'armée française l'intégration au royaume de l'oued Noun et surtout de l'oued Draa qui marque la ligne des dernières oasis. Si les revendications marocaines actuelles cherchent – et parfois trouvent – dans le passé des arguments pour étayer leur thèse, c'est que la plupart des dynasties de ce pays ont eu pour origine des mouvements nés



Dessin : Florence Trion, URBAMA 2000.

Figure 2  
Organisation spatiale des camps de réfugiés sahraouis.

dans la clandestinité, dans des lieux inaccessibles – montagnes ou déserts du Sud du royaume –, au-delà des limites de ce qu'on appelle le *bled makhzen*, soit les espaces effectivement contrôlés par l'Etat (plaines côtières et vallées des principaux oueds).

La question des origines, idéologie accentuée par la conquête arabe et sur laquelle se fondent bien souvent les légitimités dans l'histoire du Maghreb, se trouve donc réactualisée aujourd'hui par un discours omniprésent où la parenté est invoquée pour justifier l'injustifiable. À l'échelle de la grande histoire, les liens, certes nombreux, existant entre les régions sédentaires et le monde saharien sont rappelés dans une manipulation qui escamote l'essentiel, à savoir que le Sahara est toujours resté hors de tout contrôle étatique. À l'échelle de la petite histoire, les mouvements récents de populations résultant du maintien de la présence espagnole au-delà des indépen-

dances des pays voisins, ainsi que l'évocation d'une parenté plus ou moins lointaine établie entre populations résidant de part et d'autre des frontières, servent également d'alibi pour forcer la mission onusienne chargée de la préparation des élections à modifier en faveur du Maroc la composition du corps électoral, et même à repousser *sine die* la tenue du référendum d'autodétermination.

La définition du corps électoral est un enjeu crucial puisque le résultat des élections en dépend. Si le Maroc trouve des arguments pour tenter d'en modifier les contours à son profit, et faire inscrire sur les listes de l'ONU des populations traditionnellement considérées comme marocaines, c'est que la question de l'identité sahraouie est une vraie question. Et cela à cause de la géographie du lieu. Situé au-delà des zones dans lesquelles la pluviométrie ou les ressources aquifères rendraient possible une agriculture permanente, et donc une sédentarité, le Sahara occidental, à de rares exceptions près, est un territoire de nomades. En effet, même si l'on énumère ses ressources autres que pastorales, comme la richesse de son sous-sol ou de ses fonds marins par exemple, ces ressources n'ont pas été suffisamment exploitées par les populations pour avoir suscité des implantations significatives. Or, en regard de cette production pastorale dominante, les limites tracées sur la carte du désert par les puissances occidentales sont absurdes. Les mouvements des nomades du lieu dépassaient largement les terrains de parcours enclos par les frontières, et, à l'inverse, la nomadisation de pasteurs extérieurs pouvait comporter des périodes de passage ou même de résidence à l'intérieur du territoire colonisé par l'Espagne. À partir de là, on comprend qu'il soit délicat, quelle que soit la bonne ou la mauvaise volonté des parties en conflit, d'établir précisément la liste des personnes susceptibles d'obtenir le droit de vote.

À l'époque du nomadisme précolonial, l'accès aux ressources pastorales était acquis par un rapport de force fondé à la fois sur le nombre et sur la valeur guerrière des hommes de la « tribu ». L'argument du premier occupant n'a jamais été prégnant, d'autant que la plupart des groupes se donnaient pour origine – et se donnent encore aujourd'hui – un ancêtre commun venu d'ailleurs et paré de qualités comme l'appartenance aux lignées arabes, voire chérifiennes, et/ou la sainteté. De ce rapport de force constamment remis en cause naissaient des priorités d'accès, une mosaïque de terri-

toires possédés collectivement par les groupes dominants mais qui pouvaient être exploités par d'autres, soit à la suite d'accords réciproques, soit contre paiement d'un tribut. Les délimitations de ces territoires n'étaient jamais figées, et l'histoire du Sahara peut se décliner sous la forme d'une incessante recomposition des groupes et des espaces.

Même si l'on voulait s'en référer à la répartition des terrains de parcours entre les pasteurs et ne prendre en compte que les droits d'usage acquis au moment de la colonisation, la question ne pourrait pas être résolue puisque seraient exclus du vote les descendants des groupes dominés (et protégés) qui ne pourraient pas légitimer leur revendication par l'exercice d'un droit sur tout ou partie du territoire ex-espagnol. Intégrer dans le corps électoral tous ceux qui ont bénéficié, à un moment donné de l'histoire, de la protection et donc de l'hospitalité des « possédants » serait également illusoire, car l'accès aux ressources était accordé à d'autres pasteurs, dominants (ou non) dans des régions situées plus au nord, plus au sud ou plus à l'est, en particulier dans les situations climatiques extrêmes. De même, l'allégeance à l'occupant espagnol est notoirement insuffisante pour identifier la population sahraouie. La question est rendue plus épineuse encore par le fait qu'en 1958 le Maroc a reçu de l'Espagne la région qui s'étend entre l'actuelle frontière septentrionale du Sahara occidental et l'oued Draa, ligne des oasis dont le tracé aurait pu apparaître comme plus rationnel en ce qu'il marque effectivement sur le terrain non seulement la lisière des territoires nomades, mais également cette zone de passage linguistique entre la langue arabe des Maures du désert et la langue berbère des Marocains du Sud, entre la *hassaniya* et la *tachelhit*. Historiquement, on trouve donc dans cette zone des fragments de groupes dont la vocation traditionnelle est soit d'être rattachés aux populations du Nord (aujourd'hui marocaines), soit aux populations du Sud (sahraouies), soit aux deux, et qui peuvent donc faire l'objet de toutes les pressions.

Est-ce à dire pour autant que le peuple sahraoui n'existe pas ? Certes non, et la définition de ses contours doit être recherchée dans le processus de colonisation/décolonisation lui-même. Au moment de la colonisation, des logiques internes à la société segmentaire ont abouti à la répartition plus ou moins volontaire des « tribus » et « fractions »

entre « sujets français » et « sujets espagnols », cela du moins pour la distinction entre Maures de Mauritanie et Maures du Sahara occidental. Cette distinction, fondée sur des habitudes de nomadisation plus que sur des droits, puisque chacun disposait pratiquement des mêmes droits d'usage de part et d'autre de la frontière sur le territoire pastoral de son groupe, était donc le fruit d'une stratégie élaborée par les nomades eux-mêmes pour pouvoir circuler, nombre d'entre eux ayant résolu définitivement la question par l'acquisition de deux, voire trois cartes d'identité. Au Nord, le problème était rendu plus ardu par la mise en place de ce qu'on a appelé « les Confins algéro-marocains », organisation militaire française du contrôle de l'espace des frontières qui permit en son temps de ne pas avoir besoin de distinguer entre Algériens, Marocains et Mauritaniens dans ces régions extrêmes. Là, encore, les pasteurs avaient opté pour une stratégie d'appartenances multiples qui leur facilitait la circulation entre le territoire espagnol et celui des Confins.

Le moment des décolonisations a durci le processus d'identification des uns et des autres et provoqué une fois encore des mouvements de population, certains préférant la citoyenneté dans un pays arabe au statut de Sahraoui colonisé. La mise en exploitation des phosphates de Bou Craa, dans la Seguiet el-Hamra, puis la grande sécheresse du début des années 1970, ont également induit des migrations, ainsi qu'un mouvement général de sédentarisation des pasteurs les plus démunis. Mais parmi ces démunis, tous n'ont pas opté pour le Sahara occidental ; d'autres stratégies ont été développées en réponse aux inégalités de l'aide alimentaire apportée aux nomades par les différents pays environnants, selon les possibilités de travail plus nombreuses ici qu'ailleurs ou simplement pour s'en aller chercher refuge chez des parents ou amis.

L'émergence des premiers mouvements de révolte face à la politique espagnole, au début des années 1970, puis au fait colonial lui-même, a révélé pour la première fois l'existence d'un sentiment d'appartenance, si ce n'est à cette nation sahraouie qui n'existait pas encore, du moins à ses prémisses. L'identité sahraouie s'est construite dans la prise de conscience de l'altérité, dans la reconnaissance du même, des mêmes, soit ceux qui subissaient le même joug. Or dans la société pastorale, la responsabilité était collective, donc la définition de ceux qui subissaient le même joug ne pouvait pas être fondée uni-

quement sur les liens du sol mais également – surtout – sur les liens du sang. Le 12 octobre 1975, en réponse aux préparatifs de la marche verte organisée par Hassan II pour « récupérer » le Sahara, tous les groupes se considérant comme Sahraouis se réunissaient pour s’allier, jeunes et vieux, hommes et femmes, hommes libres et anciens esclaves, et proclamer l’Unité nationale, la fin du « temps des tribus », et la naissance du peuple sahraoui.

Le peuple sahraoui s’est donc construit dans la lutte pour l’indépendance et, pour la partie réfugiée dans les camps, dans la révolution. Vingt-cinq ans de guerre et d’exil en ont précisé l’identité qui se distingue aujourd’hui – par la langue, les institutions et les mœurs – de celles de ses voisins. Originale, en effet, est cette expérience inspirée de la révolution algérienne et de la révolution libyenne, et qui a tenté de concilier les idéaux démocratiques de l’Occident avec les valeurs de la vieille société bédouine. Originale également est la situation de ces réfugiés dont les camps, installés en plein désert et développés dans un esprit autonome sinon d’autosuffisance, ont bénéficié d’un isolement certain en regard de l’Algérie, isolement qui a permis à l’expérience de se développer à l’écart de la société d’accueil, et donc de préserver ses particularismes. L’organisation spatiale des camps, comme leur organisation sociale, produites au fil des ans, en sont l’expression tangible<sup>1</sup>.

## Le territoire des camps, une production spatiale

En l’absence de tout document cartographié, et compte tenu de la manière dont on circule entre Tindouf, Rabouni et les camps de

---

<sup>1</sup> On trouvera ci-dessous annexée la chronologie des principaux événements de l’histoire du peuple sahraoui.

réfugiés, il était difficile – surtout pour un non-géographe – d'acquiescer rapidement une juste appréhension de la répartition des lieux. Le temps, l'expérience et des bribes d'enquête recomposées m'ont permis de dessiner un schéma général des implantations et des circulations dont la figure ci-jointe est la synthèse imagée (figure 2).

Le maître mot de l'organisation des implantations semble être la dispersion. Une dispersion défensive, comme on l'a dit plus haut, et imposée également par la localisation des ressources en eau. Rabouni est le principal point d'eau du dispositif ; aussi deux premiers camps, El-Ayoun et Smara, ont-ils été installés chacun dans un rayon d'une vingtaine de kilomètres au nord de ce point, auxquels il faut ajouter la première école militaire (l'école du 12 octobre, aujourd'hui internat pour les collégiens), et distants les uns des autres d'une quarantaine de kilomètres. Ultérieurement, un camp supplémentaire, Aousserd, a été érigé entre El-Ayoun et Smara, pour les décongestionner. De l'autre côté, vers le sud mais plus rapprochés (cinq à sept kilomètres), se trouvent les services centraux : la pharmacie centrale, l'hôpital militaire, la première école/internat pour les enfants qui n'accueille plus aujourd'hui que les plus grands (10-12 ans), le centre d'apprentissage réservé aux jeunes hommes (atelier de mécanique, etc.), Gaswani, et le principal jardin cultivé, Nkhayla, installé dans une minuscule palmeraie irriguée grâce à la présence d'une petite source. Tous ces points sont situés à quelques kilomètres les uns des autres. L'école des femmes dite du 27 février (formation, apprentissages, siège de l'Union des femmes et centre d'artisanat), qui a favorisé l'implantation d'un petit camp d'habitations abritant les familles du personnel et des stagiaires de l'école ainsi que la femme du président de la République qui participe à ses activités, se trouve également dans ce rayon de quelques kilomètres, mais vers le nord-est. Seul le camp de Dakhla, déjà présent dans le dispositif d'origine, bénéficie de ses propres ressources en eau, ressources qui ont conditionné sa position à 140 km de Rabouni, dans un isolement plus grand encore que les autres sites.

L'organisation intérieure des camps résulte d'un schéma identique, qui combine le plan carré – offensif, qui domine dans la société bédouine –, et le plan rond – défensif, d'une communauté regroupée à la suite d'une agression. Le plan carré, qui était celui des armées

romaines et reste celui de toutes les armées du monde, est par essence celui des campements nomades de la période bédouine, celle où le pastoralisme – et en particulier le pastoralisme camelin – allait de pair avec un processus d'expansion territoriale fondé sur le rapport de forces. Ce plan carré permet en outre de différencier le centre des côtés, la droite de la gauche, l'avant de l'arrière. Il assigne ainsi à ses occupants des places hiérarchisées, contrairement au cercle de la position défensive où chaque point de la circonférence est identique à l'autre, la position centrale étant la seule qui puisse signifier une disparité. L'organisation des camps de réfugiés par sa dualité carré/cercle exprime donc à la fois une représentation hiérarchisée de la société et son contraire. Si l'on devait en dessiner la figure, le camp sahraoui se présenterait comme un cercle au centre duquel seraient inscrits les bâtiments administratifs (pouvoir, santé, éducation). Sa circonférence serait occupée par une série de six unités comme autant de carrés disposés symétriquement autour de ce point central. Dans les camps les plus anciens, il n'y a pratiquement plus d'espace libre entre les unités et le centre, alors que dans le dernier camp d'Aousserd, cette disposition en étoile est d'autant plus apparente qu'une plus grande distance, plus d'un kilomètre, a été réservée entre le centre et les différentes parties du camp.

Chaque camp est assimilé à une région, ou *wilaya*, et chacune des six unités d'habitations le constituant est considérée comme une municipalité ou *daïra* (les termes sont repris du système algérien), elle-même divisée géométriquement en quatre quartiers. La « mairie » de chaque *daïra*, ainsi que le dispensaire et le jardin d'enfants sont généralement situés au centre du quartier. L'école quant à elle est parfois à l'extérieur, et selon qu'elle accueille les enfants de deux ou trois *daïras*, elle est située à égale distance des deux ou trois quartiers concernés.

Si l'organisation spatiale globale est donc circulaire, le plan de chaque *daïra*, et, à l'intérieur, de chaque quartier, est au contraire de tendance carrée, et se présente comme une série de lignes de tentes, identiques dans leur facture et toutes orientées dans la même direction. Pour la plupart, ces lignes de tentes sont doublées d'une ligne de petits bâtiments de terre qui servent de salon, de cuisine et de lieux d'aisance aux occupants des tentes. Le paysage des camps est donc

fort harmonieux au premier regard, et révèle si ce n'est la réalité du moins l'idéal égalitaire de la société sahraouie. Quelques différences pourront apparaître dans l'aménagement intérieur des tentes ou des petites pièces en dur, mais les éléments de personnalisation du logement restent extrêmement ténus et le modèle général est le même pour tout le monde. De légères disparités, apparues depuis le cessez-le-feu entre les familles qui ont pu acquérir quelques subsides de l'extérieur et les autres, se manifestent par des éléments de confort relatifs mais dont l'importance locale, tant pratique que symbolique, doit être signalée. On notera en dernier lieu qu'à la grande homogénéité de l'habitat des vivants s'oppose l'extrême hétérogénéité de la demeure des morts. Les cimetières, en effet, présentent une grande variété de sépultures, ce qui rappelle au passant que si le destin lie ici-bas les réfugiés sahraouis, la vie éternelle reste un pari individuel. On retrouve là l'opposition entre la conception islamique du salut, héritée des traditions judéo-chrétiennes, et les valeurs communautaires de la société nomade fondée sur l'idéologie du sang et sur la co-responsabilité des hommes issus – ou se disant issus – d'un même ancêtre, d'un même lignage : une co-responsabilité qui fonde une solidarité en ce sens qu'elle enferme les hommes de la « tribu » dans le même honneur ou la même honte.

Seules deux routes goudronnées permettent aux véhicules de circuler aisément. La première relie Rabouni à Tindouf, la seconde, plus vétuste, passe à proximité du camp de Smara et rejoint ensuite les anciennes mines de fer de Gara Djebilet qui justifient à l'origine son ouverture. Tous les autres sites sont atteints par des pistes dont les traces s'entrecroisent dans un paysage d'une aridité absolue parmi des reliefs calcaires chaotiques dans lesquels il est bien difficile de prendre ses repères, aux dires des plus avisés des guides sahraouis. Enfin, il convient de noter que dans un rayon de quarante kilomètres à la ronde il est pratiquement impossible de trouver le moindre brin d'herbe et surtout le moindre morceau de bois, car l'exploitation intensive effectuée par les réfugiés a dénudé le désert environnant. Les habitants des camps, qui vivent toujours sous la tente autant par goût que pour manifester leur refus de s'implanter définitivement en territoire algérien, ne font plus de feu depuis longtemps. Aussi, l'image du feu de bois est-elle pour beaucoup chargée de la nostalgie du passé, des pâturages et des troupeaux, de la vie nomade et du territoire perdu.

Ce territoire perdu, il est inscrit dans le territoire de l'exil : chaque camp, et chaque quartier de camp porte en effet le nom d'une ville ou d'un village du Sahara occidental. Rappel de la perte de l'espace, du sens de la présence de chacun en ces lieux hostiles, et rappel de l'enjeu de la lutte quotidienne, cette inscription du souvenir des lieux dans cet autre espace est aussi l'affirmation d'une volonté. Volonté de n'être là que pour un temps, volonté également d'effacer de l'histoire à venir la trace de ce moment humiliant où il a fallu fuir, quitter les lieux justement, abandonner la place à l'ennemi. De même qu'aujourd'hui l'on fait la confusion entre le Smara d'ici et le Smara de là-bas, par exemple, on pourra faire demain la confusion inverse puisqu'on n'aura pas laissé de nom sur la *hamada* de Tindouf. Restera sans doute ce mot de *mukhayyam*, les « camps », le fait de résistance par les camps, mais aucun mot ne permettra d'en désigner l'endroit précis. Nommé par le passé en même temps que l'avenir, le lieu du camp affirme ainsi son refus du présent.

Si la dispersion des sites dans l'espace résulte de l'état de guerre, si la manière de nommer l'espace reflète l'attitude des Sahraouis par rapport à l'exil, l'organisation spatiale interne des camps est significative de leur identité. Identité culturelle d'abord, en ce sens qu'il s'agit là d'une production spatiale générée par une population de culture bédouine, soit de pasteurs nomades de l'aire arabo-musulmane, identité sociale également en ce qu'elle inscrit au sol son organisation interne et ses modèles de référence, identité politique enfin puisque cette inscription reflète également ses hiérarchies et ses idéaux.

## Le temps de l'exil, un peuple en formation

Pour comprendre l'organisation des camps de réfugiés sahraouis, il convient d'évoquer le contexte révolutionnaire qui fut à l'origine de sa conception puis de sa mise en œuvre. Le Front Polisario a été fondé par des jeunes gens formés aux idées révolutionnaires et tiers-

mondistes des années 1960 et 1970. L'influence de la révolution algérienne et des partis de gauche moyen-orientaux sur les modèles de lutte et de société adoptés est évidente. Elle peut être décelée dans le vocabulaire des slogans repris dans les chants et les poésies locales qui servaient de support à la propagande anticoloniale des premières années, où les « camarades » avaient remplacé les frères et les cousins. « Le tribalisme est un crime contre la nation », tel était le maître mot du pacte national sahraoui. Serait-ce à dire que toute population divisée en unités sociales *qaba'il* (*qabila* au singulier) ou « tribus » ne saurait légitimement revendiquer le titre de peuple ? voire le droit à former une nation ? Pour les Sahraouis, la question est double. D'une part, l'analyse qui prévalait à l'époque pour expliquer l'échec colonial – échec du point de vue des colonisés évidemment –, affirmait que la division en « tribus » de la société avait été la cause principale de son impuissance tant dans la résistance militaire que dans le combat politique et social. Éradiquer le « tribalisme » paraissait donc l'indispensable prémisses au renforcement d'une cohésion qui se voulait désormais nationale, pour une population qui avait fait la preuve de son incapacité à transcender ses divisions structurelles. D'autre part, le deuxième point qui alimentait cette conviction réformatrice était induit par l'existence d'instances internationales susceptibles de garantir aux peuples – mais seulement aux peuples – le droit à disposer d'eux-mêmes. Donc à l'impératif interne d'union devant le nouvel assaillant, les Sahraouis voulaient répondre au plus vite et pour des raisons de stratégie politique, à cette sommation d'être « un peuple » émanant des textes de l'ONU.

Tel a été le contexte de ma première prise de contact avec les Sahraouis, en 1975, au nord du territoire mauritanien, à l'occasion d'une enquête de terrain entreprise dans l'objectif de réunir les données nécessaires à l'élaboration de ma thèse d'anthropologie. Orientée vers le sujet par Ahmed Baba Miské, chargé de cours à l'université de Paris X -Nanterre mais qui était à l'époque membre du Front Polisario (sans qu'il ne m'en ait jamais rien dit), c'est en toute innocence que j'expliquais à mes hôtes mon projet de recherche sur l'organisation pastorale de la « tribu » des Rgaybat. J'ignorais en effet à l'époque que les Rgaybat était l'un des groupes dominants de la société sahraouie (si ce n'est le principal), celui dont étaient issus les premiers dirigeants du Front qui devaient affi-

cher plus encore que les autres leur rejet de la « tribu », de son histoire particulière, de ses faits d'armes glorieux et autres singularités légendaires. Selon eux, il n'y avait plus de « tribus » au Sahara occidental, les Rgaybat n'existaient pas, seul devait être objet de l'étude le peuple Sahraoui et son histoire. Sans vouloir mettre en exergue les difficultés que cette opposition a générées dans l'évolution de mon travail personnel (j'étais à l'inverse suspectée de sympathies pour le Front Polisario aux yeux des autorités mauritaniennes), il me semble important de soulever ici la question trop souvent négligée de l'enjeu de nos activités de recherche.

Soupçonnée jusqu'à la publication de mon ouvrage sur les Rgaybat (en 1989) d'avoir pris le prétexte de la recherche pour « travailler » directement ou indirectement pour l'un ou l'autre des belligérants, l'accès des camps de réfugiés, qu'avaient pourtant rejoints les familles qui m'avaient reçue en Mauritanie avant la guerre, m'a été refusé jusqu'au début des années 1990. C'est dire que le travail de terrain, qu'il n'ait d'autre but déclaré que « scientifique » ou qu'il se rapporte à une activité dite « humanitaire » ou de « développement », s'inscrit le plus souvent dans un rapport de forces dans lequel le chercheur est obligé de se situer, qu'il le veuille ou non. Il est important qu'il prenne conscience qu'il ne saurait construire sa représentation de l'autre en dehors d'une relation qui résulte pour une bonne part de ce positionnement, et que cette relation, au-delà des liens personnels créés, s'inscrit dans un processus de production et de reproduction des rapports qu'entretient sa société d'origine avec les populations rencontrées. Quelles que soient ses velléités d'indépendance, et même s'il se positionne *a contrario* du rapport dominant, le chercheur représente autre chose que lui-même, et la publication de ses écrits est un enjeu qui peut être fondamental pour ceux qui acceptent – ou non – de l'accueillir et de l'informer.

Pendant des années, les Sahraouis ont instauré la loi du silence dans les camps de réfugiés. Ils ont « oublié » – et exigé que chacun « oublie » – le passé « tribal » de la population sans pour autant renier les valeurs morales de la société nomade. Il s'agissait pour l'essentiel d'éradiquer les noms des ancêtres du langage et des mémoires, ainsi que ceux de tous les groupes d'appartenance, et cela dans un esprit de révolution culturelle qui avait pour objectif de

dégager la génération naissante des critères d'ascendance considérés comme trop prégnants sur la construction identitaire de l'individu. Le but de cette amnésie collective était d'accélérer la formation d'une représentation intérieure et extérieure de l'identité sahraouie dans laquelle le peuple aurait la primauté sur la « tribu ». Plus encore que de favoriser la cohésion de l'ensemble des individus et des groupes, il s'agissait surtout de faciliter l'émergence du citoyen sahraoui. Ce recours au silence comme solution qui se voulait radicale a fait l'économie de l'analyse de la société « tribale » et des fondements de son inégalité. Il n'a été retenu que l'étroitesse du groupe et l'existence d'une multiplicité de « tribus » comme obstacle au processus d'union nationale. S'ils ont fustigé également les inégalités intertribales, le fait qu'il y ait des appartenances plus « nobles » que d'autres ou qu'il ait résulté de l'histoire précoloniale et coloniale des différences de rangs et de statuts, les jeunes intellectuels du Front Polisario n'ont ni analysé ni remis en question l'inégalité interne, donc structurelle, de leur société. Cette occultation des inégalités internes était d'autant plus facile à réaliser qu'elle était moins apparente, l'idéologie bédouine, celle du sang, de l'honneur et de la fraternité, mettant en général en exergue l'égalité des hommes de la « tribu ». On a donc dénoncé le statut de la femme, ceux du forgeron, du griot et de l'esclave, mais de l'inégalité entre les lignages et entre les hommes du lignage et même de la famille, il n'a pas été question. Ainsi, le sens de mes travaux – qui était de mettre au jour cette inégalité structurelle – ne pouvait être ni compris ni accepté, et pendant une quinzaine d'années, alors que j'essayais de décrypter les logiques internes qui président à cette organisation sociale particulière improprement traduite par le terme français « tribu », je devenais *persona non grata* pour les autorités de la RASD, accusée implicitement de vouloir faire l'apologie d'une « tribu » particulière qui se trouvait être de surcroît le groupe d'appartenance du président de la République et des principaux cadres du bureau politique...

L'anthropologie est une science qui dérange en ce qu'elle s'applique à dévoiler des processus sociaux, des inégalités structurelles, des mécanismes de reproduction qui, soit sont occultés, soit au contraire alimentent les idéologies locales. Car le rôle de l'anthropologie est bien de faire la distinction entre la représentation (le discours idéologique, l'imaginaire social) et la pratique. C'est donc

une science éminemment politique, et dans l'observation de la vie des camps, il n'est pas possible à un anthropologue de ne pas poser certaines questions ou de ne pas tirer certaines conclusions de ce qui lui est donné à voir et à entendre. L'examen, par exemple, des stratégies matrimoniales ou plus simplement le constat des alliances conclues (puisque les Sahraouis se défendent d'avoir une stratégie matrimoniale officielle), révèle rapidement que si les femmes, depuis vingt-cinq ans que les camps sont implantés à Tindouf, circulent à l'intérieur d'une aire matrimoniale plus large qu'à l'époque précédente, et sans doute plus « librement », la notion même d'aire matrimoniale n'a pas disparu. Il reste quasiment impossible pour une femme sahraouie d'épouser un étranger par exemple, et à l'intérieur du « peuple » sahraoui dont les limites semblent se confondre avec l'aire matrimoniale de tous les individus, les échanges ne sont pas indifférenciés. Le sens de la circulation de la femme est toujours signifiant d'une hiérarchie potentielle entre les beaux-frères, et surtout projetée dans l'avenir entre l'oncle maternel et le neveu. Il s'agit là d'un trait culturel omniprésent dans le monde arabo-islamique et dont les Sahraouis ne pouvaient pas se dégager. Du fait que cet élément de l'alliance, socialement structurant, ne pouvait pas disparaître avec le seul silence comme mot d'ordre, il n'est guère étonnant qu'il soit encore impossible, après vingt-cinq ans de révolution, de voir une femme maure épouser un descendant d'esclave noir, par exemple, ou une fille d'un groupe considéré comme noble (arabe ou descendant du Prophète) épouser un roturier ou, pire, un forgeron. Tant que le mariage, c'est-à-dire la circulation des femmes entre les familles, connotera potentiellement une hiérarchie, ce type d'unions restera – sauf exception – très difficile à réaliser.

Depuis qu'ont été mises en place les commissions d'identification des votants par l'ONU, le secret sur les appartenances a été levé. De fait, sur les documents qui ont servi de base à ce processus d'identification (le recensement espagnol de 1974), les gens apparaissent par « tribus » et familles, et c'est donc bien dans cet ordre, et publiquement, par des appels radio, qu'ils ont été conviés à se présenter devant les commissions. Voilà donc maintenant cinq ans que des appels radiophoniques quotidiens informent les habitants des camps de la grille des appartenances dans laquelle ils sont tous historiquement inscrits. Ce phénomène de reconnaissance de l'identité rela-

tive de chacun et de l'existence des groupes a été accentué par l'ouverture des camps de réfugiés à partir de 1991 et la reprise du contact avec les parents ou amis restés dans les pays voisins. Les stratégies individuelles et collectives se sont de fait reconstruites dans la logique de la grille d'origine des appartenances, même si au plan du droit, la citoyenneté restait – et reste – l'idéal commun. Avoir tous les mêmes droits ne signifie pas être tous « les mêmes » comme les premiers révolutionnaires l'avaient rêvé. D'ailleurs, aucune démocratie au monde n'a jamais poussé si loin la conception de l'égalité sociale ou même de la « fraternité ».

Aussi voit-on apparaître depuis quelques années un discours « réparateur » qui tend à dire que cet effacement du passé tribal et donc de l'identité de chacun avait peut-être été une erreur, ou un excès, mais en même temps un mal rendu nécessaire par les impératifs du combat. Et il est vrai qu'au moment où les Sahraouis faisaient preuve dans la guerre d'une cohésion sans faille, d'autres combattants sahariens, comme les Tchadiens du Frolina<sup>2</sup>, par exemple, ou plus tard les Touaregs, ne parvenaient pas à dépasser leurs différends structurels et à s'organiser de manière forte. À l'intérieur des camps de réfugiés sahraouis, cette cohésion se retrouve dans le monde des femmes et dans celui des enfants (en particulier dans les internats). De la même façon, ceux qui étudient ou travaillent à l'étranger nouent entre eux des relations immédiates renforcées par l'expérience commune. Cette cohésion n'est pas seulement due à la lutte contre le « tribalisme », elle résulte pour une grande part du souci que les Sahraouis ont toujours eu de leur image, de cet idéal de perfection, de dignité et presque d'autosuffisance que la RASD a également cultivé, et de l'importance qui a été accordée à la propagation de cet esprit et de cette image à travers l'éducation et la formation non seulement des enfants, mais de tout le monde.

---

<sup>2</sup> L'information me vient des militants français qui ont soutenu les deux causes et qui m'ont rapporté que dans les débuts de la guerre du Sahara, les militants du Frolina étaient très admiratifs de l'organisation sahraouie parce qu'ils n'arrivaient pas de leur côté à dépasser les cliques tribaux : le chef de guérilla n'était suivi que par ses co-tribules, et la coordination était très difficile.

Les Sahraouis ont en effet développé une conception active de l'exil qui suscite l'étonnement de tous ceux qui ont visité les camps. Dès les premières années, tous les individus, quels que soient leur âge ou leur sexe, se sont trouvés investis d'un rôle social, d'une place dans la société et d'un travail à accomplir. Pour les hommes, la question était vite résolue puisque l'armée sahraouie avait besoin de tous les bras valides. Néanmoins il fallut déléguer certains aux affaires politiques et également à l'enseignement. En cette occasion, la répartition traditionnelle des tâches dans la société nomade a été bousculée... mais jusqu'à un certain point seulement puisqu'il s'est avéré très difficile d'imposer aux étudiants issus des groupes guerriers d'accepter d'enseigner aux enfants tandis que les fils des marabouts, des forgerons et même des esclaves s'en allaient batailler. Pourtant, les compétences professionnelles des premiers exilés étaient trop précieuses pour pouvoir être négligées, aussi quelques jeunes lettrés et la plupart des artisans – les femmes plus encore que les hommes – ont-ils été invités à mettre leurs connaissances au service de la communauté. C'est donc, à l'origine, pour répondre aux premiers besoins d'une population démunie de tout que des processus de reproduction, au niveau des savoir-faire, ont été mis en place, du moins au niveau des adultes. Or ces savoir-faire étaient, dans la société précoloniale, associés à des statuts. Il a donc été très difficile, pour le Front Polisario, de contrarier les mécanismes de reproduction traditionnels, comme par exemple former une jeune fille de noble origine à l'art du cuir, ce qui aurait été vécu par sa famille comme un déclassement. Difficile également d'intervenir dans le sens contraire pour empêcher les fils des forgerons d'abandonner l'apprentissage des savoirs familiaux pour essayer d'acquérir par les armes l'antique prestige du guerrier. La résistance des familles étant parfois impossible à briser, il a fallu, dans tous les cas, composer, négocier. Si l'ouverture apportée aux individus par l'instauration de la démocratie a permis d'accélérer les processus de mobilité sociale, celle-ci est donc restée très orientée par l'ancien système de valeur.

Les jeunes enfants, au contraire, ont bénéficié sans limites des effets de la « révolution » et tous, sans distinction de sexe et d'origine sociale, ont été scolarisés dans la mesure des fonds disponibles puis envoyés à l'étranger. Cet effort de scolarisation des enfants sahraouis, limité dans les camps par le manque de fonds et de personnel qualifié mais développé à l'extérieur, est un des plus intéressants

à étudier puisqu'il a donné lieu à une véritable réflexion sur les valeurs sociales qu'il paraissait essentiel de promouvoir pour faire de ces enfants d'aujourd'hui les citoyens sahraouis de demain. Depuis quelques années, cette réflexion initiale semble quelque peu s'essouffler, d'autant que malgré quelques tentatives qui ont échoué faute des ressources nécessaires, les camps de réfugiés n'ont jamais pu organiser l'enseignement au-delà du primaire. Tous les enfants, garçons et filles, sont depuis les débuts de l'exil envoyés faire leurs études secondaires et supérieures dans les pays « amis » (Algérie, Cuba, Libye, Espagne et quelques pays européens).

Si les premiers révolutionnaires sahraouis, dirigeants du Front et fondateurs de la RASD, sont à l'origine de cette conception active de l'exil, ce sont les citoyens des camps eux-mêmes, et en particulier les femmes puisque la plupart des hommes étaient et sont encore mobilisés, qui ont mis en œuvre tous les programmes.

Un séjour prolongé parmi elles m'a permis de comprendre à quoi correspondait dans la vie quotidienne, le schéma d'organisation des activités. Chaque individu, pour bénéficier de l'aide alimentaire distribuée au niveau des quartiers, doit non seulement être recensé comme habitant du camp mais être en charge d'un travail régulier auquel peuvent être ajoutées des tâches occasionnelles et généralement collectives dites « campagnes ». Pour ce faire, tous les adultes en âge de travailler sont répartis dans des comités populaires de base (Éducation, Santé, Production, Justice, Distribution alimentaire) qu'un système de représentations relie au ministère de tutelle correspondant. La répartition des tâches change d'une année sur l'autre de manière à ce que chacun(e) ait la possibilité de se former à toutes les fonctions (à l'exception de certains personnels spécialisés comme les infirmières ou les maîtresses d'école). À ce travail régulier est adjoint un rôle politique limité à la transmission des directives et à la surveillance de leur application à travers des « cellules » politiques chargées de répercuter au sommet les réactions et les discussions développées à la base. Il semble que pendant les années de guerre et surtout lors de périodes de tensions internes – qui ont abouti à la révolte des habitants des camps à la fin des années 1980 –, cette organisation ait été quelque peu déviée de son objectif initial qui était de proposer à chacun un lieu d'expression/discussion politique. Pendant un moment, les cellules poli-

tiques de la base sont devenues, en l'absence de police locale, un outil d'autosurveillance répressif, chacun étant encouragé à signaler aux membres locaux des dites cellules les agissements répréhensibles de ses voisins, à dénoncer en quelque sorte celles et ceux qui écoutaient la radio marocaine ou qui manifestaient trop peu d'entrain pour l'activité collective, etc.

Depuis le cessez-le-feu, ces pratiques ont disparu, même si l'effet d'enfermement tend à maintenir les tendances spontanées à la surveillance mutuelle. En même temps, le développement des institutions et l'élaboration d'une constitution et d'une législation ont permis à l'appareil d'État de décharger les citoyens d'un ensemble de tâches et de services qu'il ne pouvait pas assurer auparavant. Enfin, l'ouverture des camps, l'introduction de l'argent qui a favorisé le développement de petits commerces dans les quartiers et même l'instauration de quelques marchés, alimentés par la circulation des hommes et des marchandises entre l'Algérie et la Mauritanie, modifient quelque peu l'esprit de partage des réfugiés. Des stratégies individuelles ou familiales se développent en marge de la vie collective et l'on observe un relâchement général de l'activisme militant. La distribution alimentaire est toujours soumise à la condition de l'attribution d'une tâche, mais là encore la baisse de l'assiduité au travail et surtout la diminution de l'enthousiasme collectif reflètent le contexte de découragement de l'ensemble des Sahraouis qui désespèrent de voir aboutir le plan de paix dans les règles du droit. Le report incessant du référendum et la perspective toujours repoussée du retour conduisent la génération qui a fait la révolution à un certain scepticisme tandis que les jeunes, nés dans les camps et formés dans les pays « amis », développent pour leur part de nouvelles manières de regarder l'avenir, plus individualistes et plus désabusés.

Au moment où l'identification du peuple sahraoui est terminée, mais où l'ONU semble vouloir accepter, sous la pression de la France et des États-Unis, les demandes de recours présentées abusivement par les Marocains, ou même envisager une « troisième voie » qui remettrait en question l'organisation du référendum pourtant inscrit comme un droit inaliénable dans la charte des Nations unies, la guerre à nouveau menace d'embraser la région du Sahara occidental. Il est probable que si les combats reprennent, tous les jeunes Sahraouis sortis

des camps depuis le cessez-le feu, soit pour travailler dans d'autres pays, soit pour y étudier, rejoindront sans hésiter les rangs des combattants, et qu'à nouveau les femmes et les jeunes filles trouveront en elles l'énergie de reprendre en main une organisation que la paix et la mise à mal des espérances légitimes ont quelque peu dégradée. Il est cependant à souhaiter – même si la situation actuelle ne porte guère à l'optimisme – que le droit sera respecté, que le référendum aura lieu, et que les réfugiés pourront enfin rentrer chez eux mettre à profit cette expérience unique dans l'histoire d'un peuple.

## Chronologie

**XV<sup>e</sup>-XIX<sup>e</sup> siècle** : Échanges sur les côtes du Sahara occidental avec les navigateurs espagnols, portugais, français et anglais.

**1884-85** : Conférence de Berlin : partage de l'Afrique par les grandes puissances.

**27 juin 1900** : Convention franco-espagnole qui fixe le tracé des frontières entre le Sahara occidental et la Mauritanie.

**3 octobre 1904** : Convention franco-espagnole qui fixe le tracé des frontières septentrionales du Sahara occidental.

**1934** : Fin de la conquête française de la Mauritanie et de la conquête espagnole du Sahara occidental.

**1956** : Indépendance du Maroc.

**1957** : Opération Ecouvillon : action conjointe des armées espagnole, française et marocaine pour écraser la tentative de libération du Sahara occidental et de la Mauritanie par les éléments extrémistes de l'Armée de libération marocaine alliés aux insoumis du Sahara occidental et de la Mauritanie septentrionale.

**1958** : Cession par l'Espagne au Maroc de la zone de Tarfaya. Ifni et le Sahara occidental acquièrent le statut de provinces espagnoles.

**1960** : Indépendance de la Mauritanie.

**1961** : Six délégués Sahraouis siègent au Cortes en tant que députés. Un conseil ou *cabildo* de quatorze membres désignés par trois collègues électoraux siège au niveau de la province tandis qu'un système de représentation est organisé dans les régions et les localités. Une politique de peuplement est développée, un début de scolarisation est instauré et les forces militaires et de police sont accrues.

**1962** : Indépendance de l'Algérie. Découverte des gisements de phosphate.

**1963** : Création de l'OUA.

**1964** : Résolution de l'OUA sur le principe d'intangibilité des frontières coloniales.

**1965** : Première résolution de l'ONU en faveur de la décolonisation d'Ifni et du Sahara espagnol.

**1966** : Résolution de l'ONU sur l'organisation d'un référendum d'autodétermination au Sahara occidental. La résolution est reprise par l'OUA.

**1967** : Seconde résolution de l'ONU identique à la précédente. Création de l'assemblée sahraouie (*jemaa*), constituée de 42 membres (maires, chefs de « tribu », de « fraction » ou de « sous-fraction »). Le pouvoir de la *jemaa* est uniquement délibératif et consultatif. Bassiri crée le Mouvement de libération du Sahara.

**1968** : Résolution de l'ONU identique aux précédentes.

**1969** : L'Espagne cède au Maroc le territoire d'Ifni sans y avoir organisé de consultation des populations. L'OUA demande l'application des résolutions mais l'ONU entérine les faits.

**Septembre 1969** : Le Maroc reconnaît la Mauritanie.

**1970** : Résolution de l'ONU identique aux précédentes. L'OUA réclame l'application des résolutions. Manifestations à El-Ayoum, arrestation/disparition de Bassiri. Début de l'exploitation des phosphates de Bou Craa.

**1971** : Résolution de l'ONU identique aux précédentes. Création au Maroc d'un Mouvement révolutionnaire des Hommes bleus.

**1972** : Résolution de l'ONU réaffirmant le droit à l'autodétermination des Sahraouis et à l'indépendance du Sahara occidental. L'OUA réclame que soit appliqué le droit à l'autodétermination des Sahraouis et exprime sa solidarité à la population du Sahara. Le Maroc, qui préside l'OUA cette année-là, vote la résolution mais affirme qu'il n'acceptera jamais l'indépendance du Sahara occidental.

**1973** : L'ONU restreint ses déclarations au droit à l'autodétermination des populations. Scission du Mouvement révolutionnaire des Hommes bleus dont une partie se rallie aux thèses marocaines.

**20 février 1973** : Proposition espagnole d'une indépendance par étape.

**10 mai 1973** : Création du Front Polisario issu d'éléments du Mouvement de Libération du Sahara de Bassiri réfugiés en Mauritanie et d'un groupe d'étudiants constitué à Rabat autour d'El-Quali ould Mustafa Sayed.

**20 mai 1973** : Proclamation par le Polisario de la révolution et du début de la lutte armée. Publication d'un premier manifeste.

**Juin 1973** : Début de la répression policière espagnole.

**Août 1974** : Madrid annonce à l'ONU l'organisation d'un référendum dans les 12 mois et recense 74 000 électeurs. Le Maroc demande une consultation de la Cour de Justice de La Haye.

**25-31 août 1974** : Deuxième Congrès du Front Polisario : manifeste politique d'orientation socialiste prônant le rôle de la femme, la recherche d'une unité nationale authentique et la réflexion sur les valeurs traditionnelles que traduit un Programme d'Action Nationale.

**Septembre 1974** : Tentatives espagnoles pour susciter un Parti d'Union nationale Sahraouie, favorable à la décolonisation par étapes, avec les chefs de « tribu ». Echec.

**Décembre 1974** : L'ONU demande à l'Espagne d'ajourner l'organisation du référendum et d'attendre l'avis consultatif de la Cour de La Haye sur le statut du Sahara occidental avant la colonisation.

**Janvier 1975** : Madrid ajourne le référendum d'autodétermination.

**Février 1975** : Le Maroc crée le Front pour la Libération et l'Unité qui attaque les garnisons espagnoles au nord de la Seguiet el-Hamra.

**Mai 1975** : Le secrétaire du Parti d'Union nationale Sahraoui constitué par l'Espagne fait allégeance au sultan après s'être emparé de la caisse du parti.

**21 septembre 1975** : Franco annonce que « l'État espagnol réitère et garantit solennellement que la population du Sahara décidera librement de son avenir ».

**12 octobre 1975** : Troisième Congrès du Front Polisario. Proclamation de l'Unité Nationale, de la fin des « tribus » et de la naissance du peuple sahraoui.

**16 octobre 1975** : Publication du rapport de la Cour de Justice qui déboute le Maroc de ses prétentions sur le Sahara occidental et réaffirme le droit des Sahraouis au référendum. Le roi du Maroc mobilise 350 000 civils pour organiser une grande marche sur El-Ayoum (la « marche verte »).

**17 octobre 1975** : Le général Franco est victime d'une crise cardiaque.

**6 novembre 1975** : La marche verte marocaine franchit la frontière. Le Conseil de Sécurité condamne mais n'intervient pas.

**14 novembre 1975** : Accords tripartites de Madrid pendant l'agonie de Franco. L'Espagne cède le Sahara occidental au Maroc et à la Mauritanie. D'après le rapport présenté au Congrès américain en 1995 par Frank Ruddy, ancien ambassadeur et vice-président de la commission d'identification en poste à la Minurso, l'Espagne aurait agi sous la pression de la France et des États-Unis. Alger dénonce le fait accompli.

**27 novembre 1975** : Couronnement du roi Juan Carlos à Madrid.

**Décembre 1975** : Les troupes espagnoles commencent à évacuer le Sahara occidental, cédant la place, dans les villes, aux armées marocaine et mauritanienne.

**Janvier 1976** : Fuite des populations civiles vers Tindouf. Bombardements marocains des réfugiés regroupés à Guelta Zemmour, Tifariti et Oum Dreiga. 40 000 réfugiés arrivent à Tindouf.

**1er février 1976** : Giscard d'Estaing approuve les accords de Madrid.

**26 février 1976** : Retrait de l'Espagne du territoire.

**27 février 1976** : Proclamation de la RASD.

**6 mars 1976** : Reconnaissance de la RASD par l'Algérie. Rupture des relations diplomatiques algéro-marocaines.

**9 juin 1976** : Attaque de Nouakchott par les combattants sahraouis, mort d'El-Ouali, secrétaire général du Front Polisario.

**1977** : Série de combats menés par les Sahraouis sur les installations minières de la Mauritanie et du Sahara occidental. Guerre d'usure. Intervention des avions militaires « jaguars » français en Mauritanie.

**10 juillet 1978** : Renversement de Mokhtar Ould Daddah, président de la République islamique de Mauritanie. Cessez-le-feu entre les Sahraouis et la Mauritanie. Renforcement de la guerre avec le Maroc.

**20 février 1979** : Reconnaissance par la France du droit d'autodétermination des Sahraouis.

**1980** : Guerre avec le Maroc qui subit d'importants revers. L'ONU intervient pour demander au Maroc de négocier avec le front Polisario. Construction du premier mur de défense marocain autour de la zone minière de Bou Craa.

**Février 1982** : La RASD est admise à l'OUA.

**Avril 1983** : Échec des négociations sahraouie-marocaines.

**1984** : Le Maroc se retire de l'OUA car la RASD y siège désormais en tant que 51<sup>ème</sup> membre.

**1985** : Poursuite de la guerre d'usure des Sahraouis contre les Marocains qui continuent la construction de leurs murs défensifs.

**7-10 décembre 1985** : Sixième Congrès du front Polisario.

**Avril 1987** : Achèvement du sixième mur de défense marocain englobant les 7/8 du territoire sahraoui. L'ONU envoie une mission étudier sur place les conditions d'organisation d'un référendum.

**1988** : Rétablissement des relations diplomatiques entre Alger et Rabat. Le Maroc accepte le plan de paix proposé par l'ONU. Le front Polisario déclare un cessez-le-feu unilatéral.

**1989** : Une délégation sahraouie est reçue par Hassan II, la négociation bloque. Reprise des attaques sahraouies.

**1990** : Nouveau cessez-le-feu des Sahraouis. Négociations séparées du Maroc et du Polisario à Genève avec des représentants de l'ONU et de l'OUA qui ont conçu conjointement le plan de règlement du conflit.

**Septembre 1991** : Cessez-le-feu bilatéral. Installation de la Minurso (Mission des Nations unies pour le Référendum au Sahara occidental) de part et d'autre du mur de défense marocain. Mise en œuvre du plan de paix. Référendum programmé pour le 26 janvier 1992.

**Octobre 1991** : Transfert massif de populations marocaines vers le Sahara occidental et demande par les Marocains de la révision des critères d'identification des votants. Le Maroc demande l'ajout d'une liste de 120 000 votants.

**Janvier 1992** : Début d'une série de reports de la date du référendum. Un rapport d'enquête présenté au Sénat américain met en cause le manque de soutien du secrétaire général de l'ONU à la Minurso.

**Février 1992** : Boutros Ghali, nouveau secrétaire général de l'ONU, demande un délai de trois mois pour reconsidérer le plan de paix.

**Avril 1992** : Reprise des transferts de populations du Maroc vers le Sahara occidental.

**Janvier 1993** : Le Maroc signe des accords de partenariat avec la CEE et l'Espagne.

**Février 1993** : La France vend 20 avions Mirage 2000 au Maroc.

**1993** : Le Paris-Dakar traverse le Sahara occidental. Importante activité diplomatique.

**1994** : Frank Ruddy est chargé par l'ONU de mener à son terme le référendum.

**Février 1994** : Le Parlement européen condamne les violations des droits de l'Homme au Maroc et au Sahara occidental et demande l'application du plan de

paix. Le Maroc annonce l'enregistrement de tous les descendants des Sahraouis dans tout le Maroc et tous ses consulats. Le Maroc interdit l'accès de ses bureaux d'El-Ayoum aux observateurs de la Minurso. Boutros Ghali propose d'organiser le référendum sans le front Polisario. Refus des États-Unis.

**Mai 1994** : Ouverture de bureaux de recensement du peuple Sahraoui à Zouérate et Nouadhibou.

**Juin 1994** : Une centaine d'autobus transportent plusieurs vagues de civils marocains au Sahara occidental.

**Janvier 1995** : Rapport de Frank Ruddy accusant les manœuvres marocaines. Mise en place des commissions d'identification.

**Mars 1995** : Le New York Time confirme les dires de Frank Ruddy. Le Maroc bloque le processus d'identification.

**1996** : Koffi Annan, nouveau secrétaire général des Nations unies, relance le processus de paix.

**Septembre 1997** : Signature des Accords de Houston entre le Maroc et le Polisario. L'ONU prolonge la Minurso et relance le travail d'identification. Le référendum est prévu pour le 7 décembre 1998.

**Décembre 1997** : Fin de la campagne d'identification à l'exception des « tribus contestées » soit 102 000 personnes résidant au Maroc. Après négociation, la commission accepte d'examiner 65 000 candidatures. La presse marocaine accuse la Minurso d'être « à la solde du Polisario ».

**7 décembre 1998** : Nouveau report de la date du référendum.

**1999** : Traitement de la question des recours.

**Mai 1999** : Un accord passé entre les partis stipule que le droit d'appel est reconnu aux requérants susceptibles d'apporter des éléments nouveaux à leur dossier.

**Décembre 1999** : Fin du travail de la commission de recensement : sur 242 000 demandants, 198 000 se sont présentés au cours des cinq années de travail de la commission, et 86 000 sont admis à participer au vote. Sur les 65 000 candidats présentés par le Maroc et contestés par les Sahraouis, 2 130 sont acceptés.

**Janvier 2000** : Le Maroc essaye d'imposer la révision de tous les dossiers déboutés entre 1994 et 1999. L'ONU reste hésitante. On parle d'un report des élections à 2002 voire 2003. Les Sahraouis menacent, s'il en était ainsi, de reprendre les hostilités.

## Bibliographie

ABDHOUM (F.)ould, 1998 –  
*L'émergence de la fonction publique  
dans l'État sahraoui.*

*Le cas de l'éducation nationale.*  
Mémoire de Mastère, Lausanne,  
IDHEAP.

BARBIER (M.), 1982 –  
*Le conflit du Sahara occidental.*  
L'Harmattan, Paris.

BERRAMDANE (A.), 1992 –  
*Le Sahara occidental, enjeu  
maghrébin.* Karthala, Paris.

BONTEMPS (Cl.), 1984 –  
*La guerre du Sahara occidental.*  
PUF, Paris.

BRENNEISEN (C.M.), 1998 –  
Les ressources exploitables  
du Sahara occidental.  
*L'Ouest Saharien*  
vol. 1 : 25-40. L'Harmattan, Paris.

CARATINI (S.), 1989a –  
*Les Rgaybat (1610-1934) :*  
*Des chameliers à la conquête d'un  
territoire.* Tome 1. L'Harmattan, Paris.

CARATINI (S.), 1989b –  
*Les Rgaybat (1610-1934 : Territoire  
et Société.* Tome 2. L'Harmattan,  
Paris.

CARATINI (S.), 1995 –  
Du modèle aux pratiques :  
ambivalence de la filiation et de  
l'alliance chez les Rgaybat de  
l'Ouest-saharien. *L'Homme*, 133 :  
33-50.

CARATINI (S.), 1996 –  
Le rôle social de la femme  
au Sahara occidental.  
*La Pensée*, 308 : 115-124.

CARATINI (S.), 1998 –  
L'institution de la famille  
à l'épreuve de l'exil dans les camps  
de réfugiés Sahraouis.  
*Insaniyat, Revue algérienne*

*d'anthropologie et de sciences  
sociales*, 4 janvier-avril 1998  
(vol. II, 1) : 79-88.

CARATINI (S.), 2000 –  
Le système de parenté sahraoui.  
L'impact de la révolution. *L'Homme*,  
154-155/2000 : 431-456.

CARO BAROJA (J.), 1990 –  
*Estudios saharianos.* Jucar,  
Madrid (rééd.).

Déclaration de l'ambassadeur  
M. Frank Ruddy devant  
la sous-commission des  
départements du Commerce et  
de la Justice du Congrès américain,  
janvier 1995, *in Sahara info 92.*  
Paris, 1995.

FROBERVILLE (M.) de, 1996 –  
*Sahara occidental, la confiance  
perdue.* L'Harmattan, Paris.

HODGES (T.), 1987 –  
*Sahara occidental, Origine  
et enjeux d'une guerre du désert*  
(trad. 1983). L'Harmattan, Paris.

« Human Rights Watch :  
letter of Kenneth Roth Executive  
Director, to H. Exc. Ambassador  
Madeleine Albright,  
Permanent Mission of the United  
States to the UN ». New York,  
September 19, 1995.

KAISER (A.), 1992 –  
*Sahraouis états d'exil.*  
Syros, Alternative, Strasbourg.

MISKE (A.B.), 1978 –  
*Front Polisario, l'âme d'un peuple.*  
Paris, éditions Rupture.

PAZZANITA (A.), 1996 –  
*Western Sahara, world  
bibliographical Series*, vol. 190.  
Oxford, England,  
Santa Barbara, California, Denver,  
Colorado, Clio Press.

Perrigaux (C.), 1990 –  
*Femmes sahraouies, femmes  
du désert*. L'Harmattan, Paris.

« The Western Sahara : The  
Referendum Process in Danger ». *Sénat américain*, Washington, janvier  
1992.

« Western Sahara,  
keeping it secret – The United  
Nations Operation in the Western  
Sahara », vol. 7, n° 7, *Human Rights*

*Watch/Middle East*. New-York,  
October 1995.

ZEIN (S.), 1987 –  
*Les chemins sahraouis  
de l'espérance*. L'Harmattan,  
Paris.

ZOUBIR (Y.H.), 1988 –  
*International Relations  
of the Western Sahara Conflict.*  
*L'Ouest Saharien* vol. 1. :  
127-140. L'Harmattan, Paris.